

Vos aides individuelles d'Action Sociale 2024



Ce guide est rédigé en FALC.



FALC veut dire Facile A Lire et à Comprendre.

Crédits pictogrammes : LAFS, Smashicons, Freepik, wanicon, Flat Icons, BZZRINCANTATION, juicy-fish, Iconjam Good Ware de flaticon.com

Ce document est rédigé et validé par l'atelier FALC de l'ESAT Òsea d'Antonne de l'Apei Périgueux. **Apei Périgueux



L'atelier **FALC** remercie le personnel de la **Caf** pour sa confiance et sa participation.

© Logo européen Facile à Lire: Inclusion Europe Plus d'informations sur le site easy-to-read.eu



Sommaire

| Les aides individuelles d'Action Sociale page 6 |
|--|
| Adresses des « Points d'accueil Caf » page 9 |
| Horaires des « Points d'accueil Caf » page 10 |
| Les travailleurs sociaux page 12 |
| Prêts d'équipement page 13 |
| Aide au domicile des familles page 26 |
| Aides de dépannage page 30 |
| Habitat : |
| Prêt légal page 33 |
| Prêt social page 35 |
| Prêt pour l'achat d'une caravane page 37 |

Sommaire

Loisirs:

| Activités culturelles et sportives | page 39 |
|---|---------|
| BAFA - aide légale | page 41 |
| BAFA/BAFD - aide locale | page 42 |
| Notifications d'aides aux temps libres | page 45 |
| Accueil de loisirs sans hébergement (Alsh) | page 48 |
| Centres collectifs enfants | page 49 |
| Vacances en famille | page 51 |

Les aides individuelles d'Action Sociale

Pour avoir droit aux aides individuelles d'Action Sociale, vous devez :

 Etre adhérent au régime général de la Sécurité Sociale.
 Ne pas être adhérent à la M.S.A (Mutuelle Sociale Agricole)



 Avoir un enfant à charge en fonction des règles de la Caf.
 Avoir un enfant à charge, c'est assurer ses besoins financiers, son éducation, sa sécurité.

La Caf c'est la Caisse d'allocations familiales.

- Recevoir une prestation de la Caf.
- Avoir un Quotient Familial (QF) qui ne dépasse pas 700 euros.
 Cette somme (700 euros) n'est pas une somme d'argent que vous recevez.

Le **QF** est le résultat d'un mode de calcul qui prend en compte :

- vos ressources familiales d'il y a 2 ans.
 Par exemple : pour l'année 2024, ce sont vos ressources de l'année 2022.
- le nombre de personnes qui vivent chez vous.
- les prestations que vous recevez de la Caf tous les mois.

En cas de **surendettement**

Vos demandes de prêt seront refusées.



Un **surendettement** c'est quand une personne ne peut pas rembourser l'argent qu'elle doit.

En cas de **séparation**

Le parent qui n'a pas la garde de l'enfant peut bénéficier :

- de l'aide aux loisirs et aux vacances.
- du prêt d'équipement.
- du prêt à l'amélioration de l'habitat.
- de l'aide de dépannage pour l'achat de ménager/mobilier.

Ce parent doit :

- être adhérent au régime général de la Sécurité Sociale.
- avoir un QF qui ne dépasse pas 700 euros.
- avoir son enfant déclaré à la Caf par l'autre parent.

Les adresses des « Points d'accueil Caf »

Caf de Périgueux 50 rue Claude Bernard 24000 PÉRIGUEUX

Caf de Bergerac 24 boulevard Victor Hugo 24100 BERGERAC

Pôle France Services
22 bis avenue Jean Moulin
24700 MONTPON

Pôle France Services 6 place Salvador Allende 24200 SARLAT

CIAS le Colombier rue Stéphane Hessel 24200 SARLAT

Pôle France Services
3 rue Amiral Augey Dufresse
24600 RIBERAC

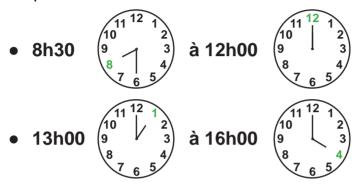




Pour connaître vos droits, vous avez 4 points d'accueil :

Point accueil de Périgueux

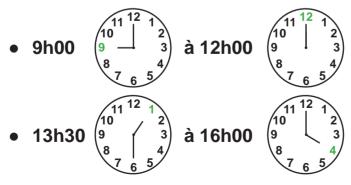
Vous pouvez venir du lundi au vendredi :



Point d'accueil de Bergerac

avec ou sans rendez-vous

Vous pouvez venir du lundi au vendredi :



avec ou sans rendez-vous

Point d'accueil de Montpon

Pour venir au point d'accueil de Montpon, vous devez prendre un rendez-vous.

Point d'accueil de Ribérac

Pour venir au point d'accueil de Ribérac, vous devez prendre un rendez-vous.

Point d'accueil de **Sarlat**Point d'accueil **CIAS Le Colombier**

Pour venir au point d'accueil de Sarlat ou au CIAS le Colombier, vous devez prendre un rendez-vous.

Les travailleurs sociaux

Les travailleurs sociaux peuvent vous aider :

- à faire des projets de vacances en famille,
- dans les moments difficiles, comme le décès d'un enfant, une séparation...,
- lors de changements dans la famille comme une naissance ou quand vous perdez votre travail...

Les **travailleurs sociaux** sont des personnes qui aident les familles en difficulté.

Pour bénéficier de cet accompagnement, vous devez être allocataire à la **Caf**.

Vous pouvez téléphoner aux travailleurs sociaux

à ce numéro : **05.53.02.52.02**





Vous pouvez venir aux « Points d'accueil Caf ». Vous trouverez les adresses dans le livret (pages 9,10,11).

Prêts d'équipement

Vous pouvez acheter des équipements :

- Ménagers
- Mobiliers
- Informatique
- Puériculture

Pour vous aider, vous pouvez avoir un prêt sans intérêt. Un prêt sans intérêt est un prêt à 0%.

Par exemple : vous souhaitez **300 euros**, vous remboursez **300 euros**.

Prêts d'équipement

Vous pouvez venir à l'accueil de votre **Caf** pour demander votre dossier de prêt d'équipement.

Vous pouvez demander votre dossier de prêt par téléphone au numéro : **05.53.02.51.00**



Vous pouvez avoir votre dossier de prêt sur le site internet : www.caf.fr

Quand vous avez rempli votre dossier, vous devez l'envoyer à la :

Caisse d'allocations familiales Service Action Sociale 50 rue Claude Bernard 24 000 PÉRIGUEUX



Si votre dossier est accepté, vous pourrez acheter des :

Articles ménagers

Lave-linge Sèche-linge



Réfrigérateur Congélateur



Lave-vaisselle



Four à micro-ondes



Plaque de cuisson/Four ou

Gazinière **ou** Cuisinière

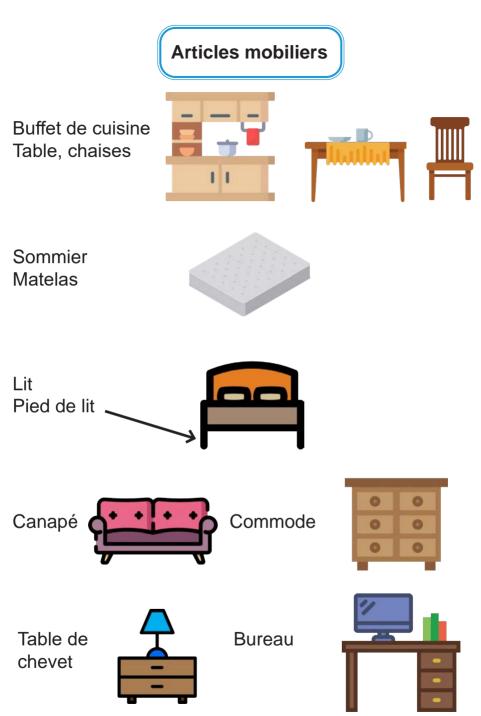


Aspirateur



L' aide est de 600 euros pour ces achats.





L' aide est de 600 euros pour ces achats.

Pour votre 1ère installation ou nouvelle installation

Vous pouvez choisir tous les articles des listes :

Ménager ou Mobilier

Vous devez habiter dans votre premier logement depuis moins d'1 an.

Vous devez habiter dans votre nouveau logement après une séparation depuis moins d'1 an.

ou

Vous quittez un logement **meublé** pour vivre dans un logement non meublé (vide).

Meublé veut dire que le logement est déjà équipé.

Vous souhaitez devenir sédentaire.

Sédentaire veut dire que vous habitez dans un logement fixe.

Si votre dossier est accepté,

l'aide est de 2.300 euros pour ces achats.

Le prix de chaque article ne doit pas dépasser la somme de **600 euros**.

Votre dossier est accepté.

Vous recevez 3 documents:

- 2 contrats de prêt
- 1 relevé de décision



Pour récupérer les articles que vous avez choisis :

- vous donnez 1 contrat de prêt signé au vendeur.
- vous donnez le **relevé de décision** au vendeur.
- vous gardez 1 contrat de prêt.

L'aide financière sera versée directement au vendeur.

Chaque mois, le remboursement de votre prêt se fait :

- sur le montant de vos prestations payées par la Caf
- suivant votre Quotient Familial (QF)

Le QF est expliqué aux pages 6 et 7 du livret.

Vous pouvez acheter de l'équipement :

• Informatique

Pour vous aider, vous pouvez avoir un prêt sans intérêt. Un prêt sans intérêt est un prêt à 0%.

Par exemple : vous souhaitez **450 euros**, vous remboursez **450 euros**.

Vous pouvez venir à l'accueil de votre **Caf** pour demander votre dossier de prêt d'équipement.

Vous pouvez demander votre dossier de prêt par téléphone au numéro : **05.53.02.51.00**



Vous pouvez avoir votre dossier de prêt sur le site internet : www.caf.fr

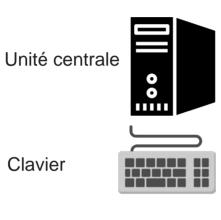
Quand vous avez rempli votre dossier, vous devez l'envoyer à la :
Caisse d'allocations familiales
Service Action Sociale
50 rue Claude Bernard
24 000 PÉRIGUEUX



Si votre dossier est accepté, vous pourrez acheter des :

Équipements informatiques

Ordinateur de bureau











Vous recevez 3 documents:

- 2 contrats de prêt
- 1 relevé de décision.

Les exemples de ces documents sont à la page 18.

Pour récupérer les articles que vous avez choisis :

- vous donnez 1 contrat de prêt signé au vendeur.
- vous donnez le **relevé de décision** au vendeur.
- vous gardez 1 contrat de prêt.

L'aide financière sera versée directement au vendeur.

L' aide est de 450 euros pour ces achats.



Le prix de chaque équipement ne doit pas dépasser la somme de **600 euros**.

Chaque mois, le remboursement de votre prêt se fait :

- sur le montant de vos prestations payées par la Caf
- suivant votre Quotient Familial (QF).

Le QF est expliqué aux pages 6 et 7 du livret.

Vous pouvez acheter de l'équipement :

Puériculture

Pour vous aider, vous pouvez avoir un prêt sans intérêt. Un prêt sans intérêt est un prêt à 0%.

Par exemple : vous souhaitez **600 euros**, vous remboursez **600 euros**.

Vous pouvez venir à l'accueil de votre **Caf** pour demander votre dossier de prêt d'équipement.

Vous pouvez demander votre dossier de prêt par téléphone au numéro : **05.53.02.51.00**



Vous pouvez avoir votre dossier de prêt sur le site internet : www.caf.fr

Quand vous avez rempli votre dossier, vous devez l'envoyer à la :
Caisse d'allocations familiales
Service Action Sociale
50 rue Claude Bernard
24 000 PÉRIGUEUX



Si votre dossier est accepté, vous pourrez acheter des :



L' aide est de 600 euros pour ces achats.

Si votre dossier est accepté, vous pourrez acheter des :



Sac à langer



Siège auto



Stérilisateur



Table à langer



Transat



L' aide est de 600 euros pour ces achats.

Vous recevez 3 documents:

- 2 contrats de prêt
- 1 relevé de décision.

Les exemples de ces documents sont à la page 18.

Pour récupérer les articles que vous avez choisis :

- vous donnez 1 contrat de prêt signé au vendeur.
- vous donnez le **relevé de décision** au vendeur.
- vous gardez 1 contrat de prêt.

L'aide financière sera versée directement au vendeur.

L' aide est de 600 euros pour ces achats.



Le prix de chaque équipement ne doit pas dépasser la somme de **600 euros**.

Chaque mois, le remboursement de votre prêt se fait :

- sur le montant de vos prestations payées par la Caf
- suivant votre Quotient Familial (QF).

Le QF est expliqué aux pages 6 et 7 du livret.

Aide au domicile des familles

Quelle aide?

La Caf peut vous aider à payer une personne à domicile :

- Un Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale (TISF)
- Un Auxiliaire de Vie Sociale (AVS)

Quelles familles?

Les familles qui reçoivent des prestations de la **Caf** et qui ont des difficultés pendant quelques temps.

Par exemple:

- une grossesse
- une naissance ou une adoption
- famille recomposée
- une séparation, un divorce
- le décès d'un enfant

- famille nombreuse
- l'accompagnement d'un parent seul pour la reprise d'un travail ou une formation professionnelle
- la maladie ou l'hospitalisation de courte durée d'un des parents ou d'un enfant
- la maladie ou l'hospitalisation de longue durée d'un des parents ou d'un enfant

Votre famille doit avoir au moins :

- un enfant à charge de moins de 12 ans
- un enfant à charge de moins de 16 ans (suivant la situation)

Comment faire?

Nous vous conseillons de prendre contact avec les associations de la Dordogne pour :

- avoir plus d'informations
- connaître les prix
- faire un dossier de prise en charge



Udaf Dordogne 2 bis cours Fénelon 24000 PERIGUEUX





ou





Combien coûte une aide à domicile ?

Chaque famille payera suivant :

- son Quotient Familial (QF)
- le prix à l'heure, donné par la Caf.

Quand vous faites votre déclaration d'impôts, vous pouvez :

- déclarer votre participation aux factures
- avoir un crédit d'impôt.

Un **crédit d'impôt** est une somme d'argent que vous pouvez déduire de la somme de vos impôts.

Aides de dépannage

Les aides de dépannage sont :

• des prêts sans intérêt ou des **subventions**.

Une **subvention** c'est de l'argent que l'on vous donne pour un achat.



Vous recevez ces aides si vous êtes en difficulté financière pendant quelques temps.

Par exemple : pour payer une facture.

Le dossier doit être fait par un **travailleur social**.
Un **travailleur social** est une personne

qui aide les familles en difficulté.

Il vous aide pour vos démarches administratives.

L'aide peut être versée soit à vous-même, soit à un **tiers**. Un **tiers** peut être :

- un garage,
- l'école,
- l'assureur de votre maison ou de votre voiture,
- le fournisseur d'énergie (gaz, électricité).

L'aide au dépannage concerne :

- votre alimentation,
- un rééquilibrage budgétaire (vous n'avez plus d'argent sur votre compte bancaire),
- vos découverts à la banque (il vous manque de l'argent sur votre compte bancaire),
- votre assurance de voiture, de la maison...,
- vos dépenses pour l'école,
- vos dépenses pour le gaz, l'électricité...,
- vos loisirs et vacances,
- les réparations de votre voiture,
- vos achats de matériels ménagers, mobiliers et informatiques.

C'est une commission qui décide de vous accorder :

- un prêt,
- une subvention.

Une commission est un groupe de personnes qui donne un avis sur le dossier.

Habitat





| Prêt légal | page 33 |
|----------------------------------|---------|
| Prêt social | page 35 |
| Prêt pour l'achat d'une caravane | page 37 |



Habitat

Prêt légal

Le prêt légal est un prêt avec intérêt de 1%.

Par exemple:

- vous empruntez la somme de 800 euros
- vous remboursez la somme de 808 euros

Quel bénéficiaire ?

Les **bénéficiaires** sont les propriétaires ou les locataires. Un **bénéficiaire** est une personne qui peut avoir le prêt.

Les travaux acceptés sont :

 les travaux indispensables pour avoir de bonnes conditions de logement.

Par exemple:

• refaire une salle de bain



Les travaux qui ne sont pas acceptés sont :

les travaux qui ne sont pas indispensables.

Par exemple:

• une piscine



Vous recevez le montant de l'aide.

Le montant maximum du prêt est de 1067.14 euros.

Chaque mois, le remboursement de votre prêt se fait sur le montant de vos prestations payées par la **Caf**.

Vous remboursez tous les mois la somme de **29,94 euros**.



Vous pouvez téléphoner à votre technicien conseil d'action sociale pour avoir un dossier.

Numéro de téléphone : 05 53 02 51 00



Habitat

Prêt social

Le prêt social est un prêt sans intérêt.

Un prêt sans intérêt est un prêt à 0%.

Par exemple: vous souhaitez 8000 euros,

vous remboursez 8000 euros.



Il peut être accordé en plus du prêt à 1067.14 euros.

Les bénéficiaires sont les propriétaires de la maison. Un bénéficiaire est une personne qui peut avoir le prêt.

Les bénéficiaires doivent habiter dans cette maison depuis au moins 2 ans.

Ils doivent remplir les **conditions générales**. **Les conditions générales** sont expliquées au début de ce livret (pages 6, 7, 8).

Les travaux acceptés sont :

 les travaux indispensables pour avoir de bonnes conditions de logement.

Par exemple:

• refaire une salle de bain

Les travaux qui ne sont pas acceptés sont :

• les travaux qui ne sont pas indispensables.

Par exemple:

• une piscine



Vous recevez le montant de l'aide.

Le montant maximum du prêt est de 8000 euros.

Chaque mois, le remboursement de votre prêt se fait sur le montant de vos prestations payées par la **Caf**.

Habitat

Prêt pour l'achat d'une caravane

Le prêt caravane est un prêt sans intérêt.

Un prêt sans intérêt est un prêt à 0%.

Par exemple : vous souhaitez **8000 euros**, vous remboursez **8000 euros**.

Pour changer de caravane, elle doit être :

- en mauvais état
 ou
- trop petite pour votre famille

Vous devez remplir votre dossier avec un travailleur social.



Vous devez être propriétaire de votre caravane depuis au moins 1 an.

Vous devez habiter dans votre caravane depuis au moins 1 an.

L'état de la caravane est étudié par un contrôleur de la **Caf**.

Ce contrôle permet de savoir s'il est utile de changer votre caravane.

Le dossier est étudié par une commission.

Une commission est un groupe de personnes qui donne un avis sur le dossier.



Le montant de l'aide est versé :

• au vendeur de la caravane.

Le montant maximum du prêt est de 8000 euros.



Chaque mois, le remboursement de votre prêt se fait sur le montant de vos prestations payées par la **Caf**.

Loisirs









| Activités culturelles et sportives | page 39 |
|---|---------|
| BAFA - aide légale | page 41 |
| BAFA/BAFD - aide locale | page 42 |
| Notifications d'aides aux temps libres | page 45 |
| Accueil de loisirs sans hébergement (Alsh) | page 48 |
| Centres collectifs enfants | page 49 |
| Vacances en famille | page 51 |

Activités culturelles et sportives

Ces aides vous permettent de réduire vos dépenses pour inscrire vos enfants à des activités :

culturelles et sportives.

Par exemple : clubs de sports



cours de peinture, ...



Vos enfants doivent être âgés de 3 ans à 17 ans.

Vos enfants doivent être à votre charge.

Avoir un enfant à charge, c'est assurer
ses besoins financiers, son éducation, sa sécurité.

Vous devez déposer votre dossier à la Caf, entre le 16 septembre 2024 et le 31 décembre 2024.

L'aide représente la moitié de vos dépenses d'inscription. L'aide sera au maximum de **50 euros**.

Par exemple:

- vous devez payer 50 euros,
 l'aide est de 25 euros.
- vous devez payer 130 euros,
 l'aide est de 50 euros maximum.

Vous pouvez téléphoner à votre **technicien conseil d'action sociale** pour avoir un dossier.



Numéro de téléphone : **05 53 02 51 00**



Loisirs

BAFA - aide légale

Cette aide est pour toutes les personnes qui :

- vivent en Dordogne
- passent le BAFA

Le BAFA est le :

Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur



Pour votre formation du **BAFA**, le montant de l'aide légale est de 200 euros.

Tout le monde peut recevoir l'aide légale.

Loisirs

BAFA/BAFD - aide locale

Vous pouvez recevoir une aide supplémentaire pour la formation du **BAFA/BAFD**.

Le BAFD est le :

Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur



Cette aide est pour :

- vous-même
- votre enfant à charge

Avoir un enfant à charge, c'est assurer ses besoins financiers, son éducation, sa sécurité.

Pour avoir l'aide à la formation

du BAFA ou du BAFD vous devez :

- recevoir des prestations de la Caf
- remplir les conditions générales

Les conditions générales sont expliquées au début de ce livret (pages 6, 7, 8)

Pour recevoir ces aides, vous devez avoir fait les 3 stages de formation. Les organismes de stage doivent remplir **ce document**.

| ALLOCATIO FAMILIALES | NS CCT) | fa 1*01 |
|--|---|------------|
| P | BAFA : DEMANDE D'AIDE A LA FORMATION | |
| SESSION | D'APPROFONDISSEMENT OU DE QUALIFICATION | |
| 02001011 | LCI CNAF n° 271-95 du 31/10/1995 | |
| Nº allocataire : | | |
| A anocatane. | | |
| | Vous avez commencé une formation pour obtenir le brevet d'aptitude à la fonction d'animateur de centre de vacances et de loisirs (BAFA). Dès confirmation de votre inscription à la session d'approfondissement ou de qualification (2° session de la formation théorique), la caisse d'Allocations familiales peut vous accorder une aide financière, quel que soit le montant de vos ressources. Retournez-lui cette demande dûment complétée et signée dans le délai de trois mois maximum suivant votre inscription, après avoir fait remplir par les organismes compétents les trois attestations du verso. N'oubliez pas de joindre les pièces justificatives demandées. Toute demande incomplète vous sera retournée. | |
| | La caisse d'Allocations familia | iles. |
| | | |
| Quel est votre état civil ? | Votre nomVotre prénom | |
| Clar Civii . | Votre date de naissance | - |
| | Votre n° de Sécurité Sociale | |
| | Votre n° allocataire si vous percevez des prestations ou celui de vos parents s'ils perçoivent des prestations | |
| | Adresse de la caisse d'Allocations familiales qui verse ces prestations | |
| Ouel est votre | Votre adresse complète | |
| adresse? (au moment de l'inscription en stage d'approfondissement ou de qualification) | Code postal Commune | |
| Quelle est votre | vous suivez des études ou une formation professionnelle (lycéen, étudiant, apprenti) | |
| situation actuelle? | vous êtes en activité professionnelle | |
| | vous êtes sans activité professionnelle | |
| | vous êtes au chômage | |
| | vous êtes bénéficiaire d'un contrat d'insertion | |
| | vous êtes bénéficiaire d'une allocation formation-reclassement (AFR) | |
| | autre situation : (militaire appelé, arrêt d'activité pour élever un enfant) | |
| Déclaration | Je soussigné(e), certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur cette demande sont exa | |
| sur l'honneur | Le | |
| La loi rend passible d'amende etlou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de favrises déclarations (Art. L. 554-1 du Code de la Sécurité Sociale, Art. 441-1 du Code Pénath, | Signature : | |
| L'organisme débiteur de prestations familiales peut vérifier l'exactitude des | La lia d' 78-17 du 6 jamies 1978 relative à l'informatique, uns fichiers et un libertes i applique uns réponses faites à ce formalaire dans le destinature se acustes d'Altocation fundiales, Certe les vons garanti un drois d'accès e de recification pour les données vous concernant augrès du Directeur de la cuisse d'Allocations familiales qui verse les protentions. | |
| déclarations qui lui sont faites (Art. L. 583-3 du Code de la Sécurité Sociale). | PIÈCE JUSTIFICATIVE | |
| | N'oubliez pas de joindre à cette demande un relevé d'identité bancaire ou postal. | - |

Pour le BAFA, vous pouvez avoir une aide pour :

• le 1^{er} et le 3^{ème} stage

| A faire remplir | Je soussigné(e) | qualité_ | | | |
|--|--|--|--------------------------------|---------------|--|
| par l'organisme de formation | représentant (nom et adresse du siège social de l'organisme de formation) | | | | |
| | atteste que le demandeur désigné au recto a suivi la session de formation générale | | | | |
| | pour obtenir le BAFA du au | en internat | | | |
| | du au | en externat en co | ontinu | n discontin | |
| | Code postal du lieu du stage | N° d'habilitation | | | |
| | Tarif de la session € | Montant payé par le stagiaire | | | |
| | | | | | |
| | A , le , le Signature originale du représentant | | Cachet d | e | |
| | Signature originale du representant | | l'associati | | |
| | | | L | | |
| BAFA 2 : Sta | age pratique : attestation d | e suivi | | | |
| A faire remplir | Je soussigné(e) | qualité | | | |
| par le responsable de stage | représentant (nom et adresse du siège social de l'organisateur | | | | |
| ar singe | atteste que le demandeur désigné au recto a | suivi son stage pratique | | | |
| | duau | en centre de loisirs | en centre | de vacances | |
| | | autre, citez lequel | | | |
| | Code postal du lieu du stage | | Low | | |
| | Le stagiaire a-t-il bénéficié d'une indemnité Si oui, quel montant ?€ | de stage ? | OUI | NON | |
| | A,le | | | \neg | |
| | Signature originale du responsable de stage | | Cachet de l'organisme | | |
| | | | L | | |
| DAEA 2 · Amor | station d'inscription à la session d' | approfondissement | ou de qua | lification | |
| DAFA 3. Alles | | | | | |
| | Ta enuccianá(a) | qualitá | | | |
| A faire remplir | Je soussigné(e) | qualité | | | |
| A faire remplir par l'organisme | représentant (nom et adresse du siège social de l'organisme d | ie formation) | | | |
| A faire remplir par l'organisme de formation | représentant (nom et adresse du siège social de l'organisme d atteste que le demandeur désigné au recto e | e formation) st inscrit à la session | | | |
| A faire remplir par l'organisme | représentant (nom et adresse du niège social de l'organisme d atteste que le demandeur désigné au recto e: d'approfondissement de qualifica | st inscrit à la session tion | ontinu 🗆 a | n discontinu | |
| A faire remplir par l'organisme | représentant (nom et adresse du niège social de l'organisme d atteste que le demandeur désigné au recto e: d'approfondissement de qualifica en internat | e formation) st inscrit à la session | ontinu 🗌 e | n discontinu | |
| A faire remplir par l'organisme | représentant (nom et adresse du niège social de l'organisme d atteste que le demandeur désigné au recto e: d'approfondissement de qualifica | st inscrit à la session tion | ontinu 🗌 e | n discontinu | |
| A faire remplir par l'organisme | représentant (nom et abresse du nège social de l'organisme de atteste que le demandeur désigné au recto e d'approfondissement de qualifica en internat du au Code postal du lieu du stage 1 1 1 1 1 1 Tarif de la session € | st inscrit à la session tion en externat en co | aire | | |
| A faire remplir par l'organisme | représentant (nom et abresse du nüge social de l'organisme de atteste que le demandeur désigné au recto e d'approfondissement de qualifica en internat du au Code postal du lieu du stage 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 | st inscrit à la session tion en externat en co N° d'habilitation Montant payé par le stagis eune enfant ? | aire OUI | € | |
| A faire remplir par l'organisme | atteste que le demandeur désigné au recto e d'approfondissement de qualifica en internat du au Code postal du lieu du stage L⊥⊥⊥⊥ Tarif de la session est-elle centrée sur l'accueil du jSi vous bénéficiez d'une dispense, joign | st inscrit à la session tion en externat en co N° d'habilitation Montant payé par le stagis eune enfant ? | aire OUI | € | |
| A faire remplir par l'organisme | représentant (nom et abresse du nüge social de l'organisme de atteste que le demandeur désigné au recto e d'approfondissement de qualifica en internat du au Code postal du lieu du stage 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 | st inscrit à la session tion en externat en co N° d'habilitation Montant payé par le stagis eune enfant ? | aire OUI | € | |
| A faire remplir par l'organisme | atteste que le demandeur désigné au recto e d'approfondissement de qualifica en internat du au Code postal du lieu du stage 1 + 1 + 1 Tarif de la session € La session est-elle centrée sur l'accueil du j Si vous bénéficiez d'une dispense, joignouvrant droit à la dispense. A , le | st inscrit à la session tion en externat en co N° d'habilitation Montant payé par le stagis eune enfant ? | aire OUI ée conforme | NON du brevet | |
| A faire remplir par l'organisme | atteste que le demandeur désigné au recto es de d'approfondissement de qualifica en internat du au Code postal du lieu du stage L⊥ ⊥⊥ Tarif de la session est-elle centrée sur l'accueil du jSi vous bénéficiez d'une dispense, joignouvrant droit à la dispense. | st inscrit à la session tion en externat en co N° d'habilitation Montant payé par le stagis eune enfant ? | aire OUI ée conforme | NON du brevet | |

Vous devez envoyer ce document à votre **Caf**.

Notification d'aides aux temps libres



N° ALLOCATAIRE : Numéro allocataire

NOUS CONTACTER:
Nous écrire:
CAF DORDOGNE
50 Rue CLAUDE BERNARD
24011 PERIGUEUX CEDEX
Tous nos contacts sur caf.fr

Le Date du jour Ouotient familial : Ouotient Familial

Situation familiale : Situation Familial

241

Nom Prénom allocataire

Adresse Allocataire Code Postal Ville

Civilité Allocataire,

Nous vous informons que vos droits sont ouverts pour les aides aux temps libres :

Pour l'enfant Nom / Prénom de l'enfant né (e) le Date Naissance
ALSH – Scoutisme du 01/01/2024 au 31/12/2024 Au O3/11/2024 21 jour(s)
Aide€ par jour
Centre collectif enfant du 16/02/2024 au 03/11/2024 21 jour(s)

Pour l'aide Aide aux transports 100% des frais limités à 200€ Nom / Prénom de l'enfant né(e) le Date de Naissance

Pour l'aide Vacances en du 01/02/2024 au 30/09/2024 Aide% des frais limités famille à Plafond €
Nom / Prénom de l'enfant né (e) le Date Naissance

Pour connaître les modalités d'utilisation, merci de consulter les notices explicatives sur le caf.fr dans la rubrique : Ma CAF / Vie Personnelle / Vacances Loisirs

Conservez ce document car aucun duplicata ne sera délivré.

Vous recevez ce document au mois de février 2024.

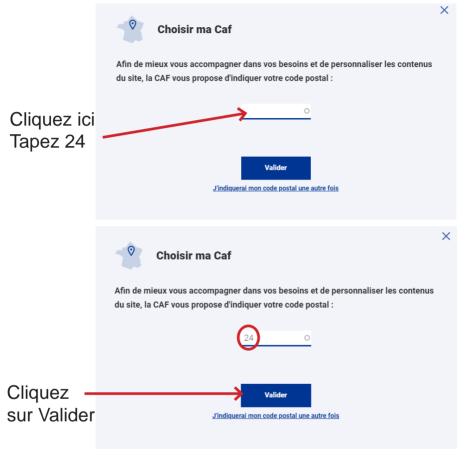
Ce document est utile pour les aides de l'année 2024.

Vous devez le garder pendant toute l'année 2024.

Vous devez le présenter à chaque inscription de votre enfant.

Ce document vous permet de recevoir des **réductions financières**.

Pour avoir des informations sur les aides aux temps libres, allez sur le site internet : www.caf.fr





Caf de la Dordogne : vos actus !



Fil d'actualités

Cliquez sur Vie personnelle S'informer sur les aides

Comment la Caf peut vous aider ?

En complément des aides communes à tous les départements, la Caf de la Dordogne vous propose des aides et dispositifs complémentaires qui peuvent vous être attribués directement ou au traveur d'associations, de structures d'accueils etc.



Toutes nos actualités









Je cherche un mode de garde pour mon enfant

Le site **monenfant.fr** répertorie les solutions de gardes existantes près de chez vous ou de votre lieu de travail.

Découvrir l'aide

Les aides individuelles d'action sociale

Les conditions générales d'attribution des aides individuelles

Découvrir l'aide

CLAS

Le **contrat local d'accompagnement à la scolarité** (CLAS) a pour objectif d'aider les jeunes à acquérir des méthodes, des relations susceptibles de faciliter l'accès au savoir.

Découvrir l'aide

Vacances et loisirs

La Caf accorde aux familles allocataires aux ressources modestes, la prise en charge d'une partie des frais occasionnés pour l'accueil en ALSH et pour les séjours durant les vacances scolaires.

Découvrir l'aide

Cliquez sur Vacances et Loisirs Découvrir l'aide

Accueil de loisirs sans hébergement (Alsh)

Votre enfant est accueilli en centre de loisirs les mercredis et les jours de vacances scolaires.





Le centre de loisirs doit être en Dordogne ou dans un département **limitrophe**.

Limitrophe veut dire : qui touche la Dordogne.

L'Alsh peut concerner le scoutisme.

Le **scoutisme** est une organisation qui propose des activités collectives dans la nature.

Le centre de loisirs vous donne votre facture.

L'aide de la Caf est déduite de la facture.



Centres collectifs enfants (Colonies et camps de vacances)

La **Caf** vous propose de vous aider à payer le séjour de vos enfants en centre de vacances.

Les centres de vacances doivent être organisés par :

• La Ligue de l'Enseignement Dordogne



Action vacances Jeunes 24



 Jeunesse Activités et Découvertes et Environnement



Chaque séjour doit durer 3 jours minimum.

Vous devez présenter votre **notification d'aides aux temps libres** (page 46).

Les 21 jours doivent être organisés comme cela :

5 à 7 jours pour les vacances d'hiver



les vacances de printemps



3 à 14 jours pour les vacances d'été



5 à **7** jours pour les vacances de la Toussaint



Le montant de l'aide est calculé suivant votre **QF.** Le **QF** est expliqué aux pages 6 et 7 du livret.

Si votre enfant reçoit l'**Aeeh**, le montant de l'aide sera plus élevé.



Vacances en famille

La **Caf** vous propose de vous aider à payer votre séjour de vacances en famille.

Vous devez partir:

- en camping, agréé par la VACAF
- en centre familial de vacances,
 agréé par la VACAF



Agréé veut dire autorisé par la VACAF.

La VACAF est un service qui fait le lien entre la Caf et les lieux de vacances.

Pour mieux connaitre la **VACAF**, vous pouvez aller sur le site internet : **www.vacaf.org**



Votre séjour doit durer :

- 2 nuits au minimum
- 7 nuits au maximum



Vous avez droit à 1 séjour dans l'année seulement pendant les vacances scolaires.

Votre séjour doit être entre :

le 17 février 2024 et le 31 août 2024.

Vous pouvez recevoir une aide supplémentaire de la **Caf** si vous faites un séjour :

- avec au moins 3 de vos enfants
- dans le centre de vacances
 - « La Jaougue Soule » à Biscarrosse.

Vous pouvez recevoir une aide au transport de la Caf si vous faites un séjour par la VACAF :

- avec au moins 3 de vos enfants
- dans le centre de vacances
 - « La Jaougue Soule » à Biscarrosse.

Vous pouvez téléphoner à votre technicien conseil d'action sociale.

Numéro de téléphone : 05.53.02.51.00



L'aide est une réduction de prix de la facture pour votre séjour de vacances.

L'aide est calculée suivant votre **QF**. Le **QF** est expliqué aux pages 6 et 7 du livret.

Si votre enfant reçoit l'Aeeh, l'aide est plus élevée.

Cette aide est calculée sur un prix maximum de :

- 1000 euros si vous vivez seul ou en couple, avec 2 enfants
- 1400 euros si vous vivez seul ou en couple avec au moins 3 enfants.

Caf de la Dordogne

50 rue Claude Bernard 24000 PÉRIGUEUX

Numéro de téléphone : 05 53 02 51 00



